

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-81
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 septembre 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 32**

**Nbre de suffrages
exprimés : 32**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN

Excusés : Michel TREPPO

Absents :

Pouvoirs :

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 septembre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête les procès-verbaux de la séance du 24 février 2026, du 20 mars 2026, du 15 avril 2026, du 22 avril 2026 et du 9 juin 2026.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE VALENTIGNEY A LA
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260909-2026-81-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026

.../..

*Extrait du registre des délibérations n°2026-81***DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE VALENTIGNEY A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées créée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, a pour but de renforcer et de simplifier la coopération intercommunale.

Elle doit être saisie afin d'établir, lors de chaque transfert de charges, un rapport d'évaluation du coût des dépenses transférées.

Par délibération n° C2026/57 en date du 13 mai 2026, les élus communautaires ont approuvé la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de 77 membres : un représentant par commune membre et quatre représentants de Pays de Montbéliard Agglomération.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** (*Abstention de Anne MAGNIN-FEYSOT*) des voix présentes et représentées,

-**DESIGNE** Monsieur Denis NEDEZ pour représenter la Ville de Valentigney à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER